



ENEDIS Accueil Raccordement Electricité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE  
URBANISME

Téléphone : 09 69 32 18 47  
Télécopie : 03 26 05 47 19  
Courriel : are-champagneardenne@enedis.fr  
Interlocuteur : THEVENON David

40 BOULEVARD ANATOLE FRANCE  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

REIMS Cedex, le 01/07/2021

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05130021B0002  
Adresse : LE PRIEURE ET LES GROSSES TERRES  
51290 ISLE-SUR-MARNE  
Référence cadastrale : Section ZC , Parcelle n° 5-6-7-14-15-138  
Nom du demandeur : BARBARO XAVIER

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**David THEVENON**

**Votre conseiller**

